

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 9 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	47	47 + 3 pouvoirs

Date de convocation 3 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Nubécourt, sous la présidence de **Michel MOREAU**, Président.

Présents : **ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Christelle, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, FEVEZ Clément, FOURES Patrice, GERVAIS-VARNIER René, GOBERT Noëlle, HENRY Marc, HOWARD Margaret, JACQUET Clarisse, JAHNO Sonia, JOSSELIN Sylvine, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, L'HUILLIER Gérard, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MENUSIER Pascal, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, MOREL Mireille, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PATRIS Karine, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, SIMON Yannick, THOUVENIN Aude, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **ADRIAN Jean-Louis, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, HURAUT Jean-Marie, OEILLET Michel, PICARD Emilie, WITZ Francis, GARAT Cédric, VARNUSSON Michel.**

Représentés : **GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à CHARTON Christelle, HUMBERT Raphaël pouvoir donné à MOREAU Michel, ILIC Jean-Marc pouvoir donné à BACHELEZ Eric, ERNST Frédéric titulaire de KLEIN Marie-Françoise, SOLTYSIAK Régis titulaire de GOBERT Noëlle.**

Madame DECHEPPE Mathilde a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien au programme LEADER
N° de délibération : DE_2026_081

Le Président propose d'adopter la motion suivante :

Le programme LEADER constitue un outil essentiel de développement territorial, fondé sur l'approche ascendante, la participation des acteurs locaux et l'accompagnement de projets innovants au service des territoires ruraux.

Considérant :

- que LEADER permet de répondre de manière ciblée et efficace aux besoins spécifiques des territoires ruraux ;
- que son soutien repose sur un budget dédié et pérenne permettant aux GAL d'assumer pleinement leurs missions d'ingénierie et d'animation ;
- que la prochaine période de programmation européenne (CFP 2028-2034) et la future négociation du PPNR entre la France et la Commission européenne détermineront les moyens réellement mobilisables pour le développement rural ;
- que les mesures de simplification proposées par la Commission européenne constituent une avancée attendue par l'ensemble des GAL et des porteurs de projets, protectrice du Développement Local par les Acteurs Locaux, à condition d'être effectivement appliquées par les États membres

- que la Commission européenne exige une définition claire et harmonisée des territoires les moins développés, afin d'éviter que la marge d'appréciation laissée aux États membres ne conduise à une réduction significative des territoires éligibles et, par conséquent, des moyens consacrés au développement territorial ;
- que Leader France, la fédération nationale des GAL, mène un plaidoyer défendant ces éléments auprès des institutions nationales et européennes, ainsi qu'auprès des élus et des acteurs sensibilisés et mobilisés à ce sujet

Le Conseil communautaire De l'Aire à l'Argonne :

- apporte son plein soutien aux démarches visant à garantir un budget LEADER à la hauteur des enjeux de développement rural dans le futur CFP 2028-2034, et notamment ;
- demande que la France défende un PPNR ambitieux, construit en concertation étroite avec les Régions, les territoires et les GAL, afin de refléter fidèlement les réalités locales ;
- appelle à la mise en œuvre effective des mesures de simplification protectrices du Développement Local par les Acteurs Locaux, indispensables pour sécuriser et faciliter l'accès aux financements des porteurs de projets ;
- réaffirme l'importance du rôle des GAL comme relais de proximité de l'Union européenne au sein des territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte la motion de soutien présentée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU,
Président



Michel MOREAU

Signé par Michel MOREAU (CC DE L AIRE A L
ARGONNE),
le Président
le 22/06/2026 à 11:09:38
Ref:11255980-16981774-1-D